MAIRIE DE PUBLIER Haute-Savoie

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID: 074-217402189-20231219-DE2023_103-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à 19 heures,

le Conseil Municipal de la Commune de PUBLIER

dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Salle des Châtaigniers de Publier, sous la présidence de Monsieur Jacques GRANDCHAMP, Maire.

<u>Date de convocation du Conseil Municipal</u> : Lundi 11 décembre 2023 <u>Nombre de Conseillers</u>

> en exercice : **29** Présents : 19 Votants : 28

<u>Présents</u>: Jacques GRANDCHAMP – James WALKER - Christelle GAUDET - Éric GAYDON – Dominique GIRAUD - Pascal EYNARD-MACHET - Alexia LEROUYER - Sylviane DENIAU - Georges BARTHE - Marie-Claude GIRARDOZ - Françoise GROBEL - Nelly DUFFOUR - Philippe DECURNINGES – Claude ECHERNIER-MOTTET - Jérémy COULOMBEL - Elisabeth GIGUELAY - Jean-Marc DAGAND – Claude SIGWALT - Noël DUVAND.

Absents Représentés: Bernadette GROBEL par Christelle GAUDET - Valérie RAPHOZ par James WALKER - Valérie MERLE-DARCOURT par Noël DUVAND - Robert BARATAY par Georges BARTHE - Jonathan DEBOUY par Éric GAYDON- Gilles TOURNIER par Philippe DECURNINGES - Dominique COMANDONE par Pascal EYNARD-MACHET -Brigitte PERROT par Claude SIGWALT- Christophe MECHOUK par Elisabeth GIGUELAY

Absents: Julien-Marc MEYNET

Secrétaire de séance : Françoise GROBEL

OBJET: Révision des autorisations de programme et crédits de paiement

DELIBERATION N° 2023.103

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, L2311-3 et R2311-9, Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2022.034 du 28 mars 2022 approuvant les autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2023.029 du 27 mars 2023 approuvant la révision et création des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction M14 et M57.

Considérant la nécessité de procéder à la révision des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) ainsi qu'à l'actualisation du plan de financement prévisionnel pour les opérations pluriannuelles suivantes :

- Reconstruction du groupe scolaire Saint-Exupéry
- Requalification de la RD 1005 secteur 6
- Nouvelle salle des fêtes
- Réhabilitation de la Mairie
- PUP sécurisation RD 1005 Programme EDELYS

Après en avoir délibéré, à la majorité 2 CONTRE (N. DUVAND et V. MERLE DARCOURT) Le CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la révision des autorisations de programme et crédits de paiement conformément au détail ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Autorisations de Programmes (AP) et Crédits de paiem									
Opérations gérées		Montant du CP	Montant du CP		074-217402189-2023	Montant du CP			
en AP/CP	Montant de l'AP	ouvert en 2022	ouvert en 2023	ouvert en 2024	Ouvert en 2025	ouvert en 2020			
2022-01 SAINT-									
EXUPERY	12 016 821,05 €	242 855,08 €	2 052 142,00 €	3 871 667,59	3 407 150,61 €	2 443 005,77 €			
2022-02 RD 1005									
SECTEUR 6									
(délibération									
n°2022.108)	2 037 314,98 €	260 000,00 €	1 414 280,73 €	363 034,25	: €	- €			
2023-01 NOUVELLE		5-17-11-0-1							
SALLE DES FETES	4 280 000,00 €		65 000,00 €	1 395 000,00	2 820 000,00 €	- €			
2023-02									
REHABILITATION									
MAIRIE	1 070 000,00 €		464 170,87€	605 829,13	€ €	- €			
2023-03 PUP		- 10 - 10 - 1							
sécurisation RD 1005		The state of the s							
- PROGRAMME									

27 306,14 €

4 022 899,74 €

PRECISE à titre indicatif le plan prévisionnel de financement actualisé

502 855,08 €

546 122,88 €

19 950 258,91 €

Plan de financement prévisionnel									
	Reconstruction du groupe scolaire Saint-Exupéry	Requalification de la RD 1005 - secteur 6	Nouvelle salle des fêtes	Réhabilitation Mairie	PUP sécurisation RD 1005 - Programme EDELYS				
FCTVA	1 971 239,32 €	334 201,15 €	702 091,20 €	175 522,80€	89 586,00 €				
Subventions Subventions	802 826,00 €	701 902,80 €	- €	110 000,00€	434 935,99 €				
Reste à charge de la	7								
commune	9 242 755,73 €	1 001 211,03 €	3 577 908,80 €	784 477,20€	21 600,89 €				
Total	12 016 821,05 €	2 037 314,98 €	4 280 000,00 €	1 070 000,00 €	546 122,88 €				

La secrétaire de séance, Françoise GROBEL

EDELYS

Totalisation

Le Maire de Publier, Jacques GRANDCHAMP

6 227 150,61 €

2 443 005,77 €

518 816,74 €

6 754 347,71 €



Acte certifié exécutoire le : Télétransmis en Sous-Préfecture le : Notifié ou publié le :